

SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Yves Germain, Jean-Pierre Allard, Marcel Dubé et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2015-12-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
- 3) Adoption du registre des chèques au 30 novembre 2015
- 4) Déclaration 2016 des intérêts pécuniaires des élus
- 5) Entretien du Parc linéaire - MTQ
- 6) Volet 4 du Programme Véloce II – Gouvernement du Québec
- 7) Dossier – Marc Deslauriers-Trudel
- 8) Révision du Schéma de couverture de risque en sécurité des incendies et possibilité de regroupement
- 9) Commandite
 - a) Table des aînés
 - b) Polyvalente St-Joseph
 - c) Opération Nez-Rouge
 - d) Fabrique Notre-Dame-de-la-Rouge
 - e) Centre Léonie-Bélanger – Programme PAIR 2016
 - f) Fiesta musicale
- 10) Infra-Conseil – Offre de services professionnels
- 11) TACAL – Contribution 2016
- 12) FADOQ – Cotisation 2016
- 13) Informations et correspondances
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2015-12-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-12-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de novembre 2015 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1500536 à C1500579, totalisant 79 832.49\$ et portant sur la période du 29 octobre au 30 novembre 2015;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1500326 à P1500332 (élus), totalisant 4 036.65\$ et les numéros P1500324 à P1500325 et P1500333 à P1500344 (employés) totalisant 5 871.57\$ et portant sur la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2015.

Adoptée

2015-12-04

4. DÉCLARATION 2016 DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport 2016 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMOT. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.

Adoptée

2015-12-05

5. ENTRETIEN DU PARC LINÉAIRE - MTQ

CONSIDÉRANT QUE que le Parc linéaire «Le p'tit train du Nord» est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes importants de dégradation;

CONSIDÉRANT QU' en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'on dénombre plus de 1 million de passages annuellement sur le Parc linéaire «Le p'tit train du Nord»;

CONSIDÉRANT QU' un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du Parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire «Le p'tit train du Nord» traverse six MRC de la région des Laurentides et vingt-cinq municipalités de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire «Le p'tit train du Nord» est un outil de développement économique et social pour la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris en ce sens.

De plus, que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti, au président de la Corporation du Parc linéaire «Le p'tit train du Nord», Monsieur Clément Cardin, aux MRC de la région des Laurentides et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2015-12-06

6. VOLET 4 DU PROGRAMME VÉLOCE II – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 7 novembre dernier, l'abolition du volet 4 du Programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien du réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

- CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;
- CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;
- CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et sur la sécurité des usagers de notre réseau cyclable;
- CONSIDÉRANT que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;
- CONSIDÉRANT que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;
- CONSIDÉRANT le dépôt de la pétition *Sauvons notre Route verte*, le 26 octobre 2015, auprès de 13 députés dans 10 régions, demandant de ramener le programme d'entretien de la Route verte;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyée par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De réitérer notre demande auprès de Monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

Que copie de la présente résolution soit également transmise à Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme, Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre du Loisir et du Sport, Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec, Monsieur Frédéric Lessard-Poulin, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) et à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2015-12-07

7. DOSSIER – MARC DESLAURIERS-TRUDEL

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité vende une partie de terrain du Lot 9-36A-2, Rang 03, Canton Boyer, partie de terrain de figure irrégulière, cette partie est bornée et décrite comme suit :

Partant du coin extrême Sud-Est de la partie du lot 9-36A appartenant à l'acquéreur aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 21 698 964, étant notre point de départ;

De là, bornée vers le Nord-Est et le Nord-Ouest par ladite partie du lot 9-36A étant la propriété de l'acquéreur tel que mentionné, mesurant le long de cette limite quinze mètres et vingt centièmes (15,20 m) et trente-sept mètres et trente centièmes (37,30 m);

De là, bornée vers le Sud-Ouest par une partie du lot 9-2 étant la Route 117 Nord, mesurant le long de cette limite six mètres (6,00 m);

De là, bornée au Sud-Est par une autre partie du lot 9-36A-2, étant le chemin du Vieux-Moulin, mesurant le long de cette limite toute la distance pour rejoindre notre point de départ.

Sans bâtisse dessus construite.

La présente vente est faite pour le prix de dix dollars (10.00\$) dont et du toute quittance totale et finale.

Il est entendu que tel immeuble faisant l'objet des présentes n'a aucune valeur marchande, sauf pour le présent acquéreur.

De plus, cette parcelle n'a jamais servi comme voie publique et au surplus la présente vente de telle parcelle n'aura pas pour effet de rétrécir la voie actuellement utilisée ni de priver quiconque de passer.

Il est résolu que l'immeuble susmentionné ne fait plus partie du domaine public, mais dorénavant du domaine privé de la Municipalité selon les exigences de l'article 916 C.c.Q.

De plus, il est résolu de mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée

2015-12-08

8. RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET POSSIBILITÉS DE REGROUPEMENT

ATTENDU les discussions du Comité de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du 8 octobre 2015 et du Conseil de la MRC du 27 octobre 2015;

ATTENDU la volonté exprimée par la majorité des maires et mairesses pour le regroupement de services incendie;

ATTENDU que trois scénarios ont été énoncés par le consultant PSM gestion de risques soit :

- Scénario 1 : Une MRC, un Service de sécurité incendie;
- Scénario 2 : Deux regroupements et Ville de Mont-Laurier;
- Scénario 3 : Trois regroupements.

ATTENDU qu'une analyse plus détaillée par secteurs de services incendie permettrait d'évaluer et de cerner les scénarios optimums pour chacune des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Lac-Saguay exprime favorablement sa volonté pour envisager un regroupement en services incendie selon le scénario 2 ou 3, où les municipalités de la Rouge fassent un règlement des services incendies et qu'ultérieurement (quelques années) selon l'expérience acquise un règlement de service par la MRC pourrait être envisagé selon les résultats d'une analyse d'optimisation;

De plus, que la Municipalité de Lac-Saguay mandate la MRC d'Antoine-Labelle à entamer les travaux visant à évaluer la possibilité de procéder à des regroupements de services et à cet effet, d'engager des services professionnels nécessaires à mener à terme cette analyse.

Adoptée

9. COMMANDITE

2015-12-09

a) *Table des aînés - 2016*

La Municipalité qui vient d'adopter sa Politique de la famille et des aînés désire participer à la journée internationale des aînés 2016 pour souligner le travail des aînés bénévoles des huit MRC des Laurentides et sept bénévoles de la FADOQ et de l'AREQ.

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un montant de 100\$ à Table des aînés d'Antoine-Labelle pour la journée internationale des Aînés qui aura lieu le 1^{er} octobre 2016 à la salle Espace Théâtre de Mont-Laurier.

Adoptée

2015-12-10

b) *Polyvalente Saint-Joseph - 2016*

La Municipalité est engagée depuis le début dans les projets pour jouer un rôle dans la persévérance scolaire et la clé de la réussite passe par la participation de toute la communauté.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 100\$ à l'école Polyvalente St-Joseph de Mont-Laurier pour le programme *Bourse d'étude aux élèves de 5^e secondaire*.

Adoptée

- 2015-12-11 **c) Opération Nez-Rouge - 2015**
- Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- De répondre positivement à Opération Nez-Rouge de Rivière-Rouge pour sa 32^e édition et de leur accorder un montant de 100\$ pour 2015. Les fonds ainsi ramassés sont redistribués aux jeunes de notre région
- Adoptée
-
- 2015-12-12 **d) Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge -2016**
- La Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge est à refaire son bulletin paroissial pour l'année 2016, un montant de 200\$ est demandé afin d'insérer notre publicité.
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à la majorité :
- De verser la somme de 200\$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge afin de mettre notre publicité dans leur bulletin paroissial 2016.
- Luc Bélisle demande d'inscrire sa dissidence.
- Adoptée
-
- 2015-12-13 **e) Centre Léonie-Bélanger – Programme PAIR 2016**
- Puisque la Municipalité a adopté sa *Politique sur la famille et les aînés*.
- Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :
- De contribuer pour un montant de 300\$ au Programme PAIR afin de soutenir le Centre Léonie-Bélanger à défrayer les coûts d'appels interurbains, ligne téléphonique, les équipements informatiques, logiciel servant à logger les appels et déplacements des bénévoles à travers les municipalités afin d'inscrire les gens au service.
- Adoptée
-
- 2015-12-14 **f) Programme Fiesta musicale**
- Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
- De participer au programme et de verser la somme de 250\$ à Munispec pour le développement de la Fiesta musicale 2016.
- Adoptée
-
- 2015-12-15 **10. INFRA-CONSEIL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**
- Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter, selon les recommandations du directeur général, l'offre de services professionnels de la firme N. Sigouin Infra-Conseil concernant les travaux correctifs au barrage et le réaménagement de la rampe de mise à l'eau au montant de 18 550\$ excluant une étude géotechnique pour la réalisation de forages, la rédaction d'un rapport et la validation de la stabilité. De plus, si exigés par les ministères, les services d'un biologiste sont également exclus.
- Adoptée
-
- 2015-15-16 **11. TACAL – CONTRIBUTION 2016**
- Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
- Que la municipalité de Lac-Saguay contribue au transport adapté du TACAL pour 2016 avec une contribution municipale de 2152\$.
- Adoptée

2015-12-17

12. FADOQ – COTISATION 2016

Afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et ayant adopté sa *Politique de la famille et des aînés* la Municipalité désire renouveler sa cotisation auprès de la FADOQ des Laurentides pour 2016, et ce, en étant membre associé à celle-ci.

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

De payer la cotisation annuelle de 2016 au montant de 75\$ à la FADOQ des Laurentides.
Adoptée

13. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des informations sont demandées en lien avec le barrage et la connexion WIFI de la Municipalité.

2015-12-18

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 8h30.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2015-12-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse